MAIRIE LÈGE CAP FERRET

PM N°175/2026

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de LEGE-CAP FERRET,

Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la mise en place des équipements de la piste routière dimanche 31 mai 2026, sur le parking situé avenue du Monument Saliens, face au marché du Cap Ferret ;

Considérant que l'école primaire du Cap Ferret effectuera une formation sur la piste routière durant l'après-midi du lundi 1er juin 2026 ;

Considérant la nécessité de garder cet emplacement libre afin de pouvoir installer tous les équipements nécessaires à cette formation ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Des barrières seront installées sur la partie Sud du parking, face au marché du Cap Ferret :

Du dimanche 31 mai 2026 à 17 heures au lundi 1er juin 2026 à 17 heures

ARTICLE 2 : Les services techniques de la ville de LEGE-CAP FERRET sont chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire, de veiller à son maintien et son bon entretien.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Arès-Lège-Cap Ferret, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pompiers de LEGE, le Commandant de la communauté de Brigades de gendarmerie LEGE/ARES, COBAN, Société AGUR, SIBA, Bureau de Poste de CLAOUEY, CITRAM ANDERNOS.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le 26 MAI 2026

Pour le Maire, par délégation,
Le Directeur Général des Services,

MAIRIE DE LEGE-CAP FERRET * 33950 *

Bruno BIEDER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr